

Sommaire

[Agriculture](#)

[Concurrence](#)

[Droits fondamentaux](#)

[Entreprises](#)

[Marché intérieur](#)

[Télécommunications](#)

[Transports](#)

BREVE DE LA SEMAINE

Drain européen des contrats / Groupe d'experts / Première réunion / Commission européenne (21 mai)

La Commission européenne a créé, par une [décision](#) du 26 avril dernier, un groupe d'experts pour un cadre commun de référence dans le domaine du droit européen des contrats, qui s'est réuni pour la première fois le 21 mai dernier (cf. *L'Europe en Bref*, n°564). Ce groupe, composé de 18 spécialistes du droit des contrats, rassemble des universitaires, des avocats, des notaires, des représentants des consommateurs et des entreprises. Maître Pierre Levêque, avocat au Barreau de Paris, est l'un des membres français de ce groupe de travail, qui se réunira une fois par mois jusqu'en mai 2011. La Commission souhaite publier prochainement un document de politique générale et lancera, au cours de l'été, une consultation publique afin de définir la meilleure voie à suivre dans le domaine du droit des contrats au sein de l'Union européenne. La consultation sera ouverte jusqu'à la fin du mois de janvier 2011. Elle portera sur les problèmes transfrontaliers auxquels les consommateurs et les entreprises sont confrontés. Elle proposera des solutions harmonisées et plus cohérentes afin notamment de supprimer les obstacles qui entravent le bon fonctionnement du marché unique. Une des solutions envisagées consisterait en un droit européen des contrats à valeur facultative (dit le « 28^{ème} régime »). (MR) [Pour plus d'informations](#)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen. Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.



La représentation d'intérêts auprès des Institutions et Agences européennes

[Programme avec mention des intervenants](#)

Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

Beurre / Lait écrémé / Vente par adjudication / Règlements (21 mai)

La Commission européenne a adopté, le 21 mai dernier, les règlements [446/2010/UE](#) et [447/2010/UE](#) portant respectivement ouverture de la vente de beurre et de lait écrémé en poudre par voie d'adjudication. Le règlement 446/2010/UE s'applique aux ventes de beurre entré en stock avant le 1^{er} octobre 2009 et le règlement 447/2010/UE concerne les ventes de lait en poudre entré en stock avant le 1^{er} mai 2009. Plusieurs adjudications particulières sont prévues. Le délai fixé pour le dépôt des soumissions dans le cadre de la première procédure d'adjudication particulière expire le 1^{er} juin 2010 à 11 heures (heure de Bruxelles). La garantie d'adjudication pour le beurre et le lait écrémé en poudre est fixée à 200 euros par tonne. (SM)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides d'Etat / France / Déclarations de soutien à France Télécom / Arrêt du Tribunal (21 mai)*

Le Tribunal de l'Union européenne a jugé, le 21 mai dernier, que les déclarations de soutien publiques faites par les autorités françaises en faveur de France Télécom ne constituaient pas une aide d'Etat (*France e.a. / Commission, aff. jointes [T-425/04](#), [T-444/04](#), [T-450/04](#) et [T-456/04](#)*). Dans cette affaire, la Commission européenne a qualifié d'aide d'Etat incompatible avec le droit de l'Union des déclarations de soutien publiques des autorités françaises à l'égard de France Télécom en cas de difficultés de ce dernier ainsi que la publication d'un projet d'avance d'actionnaire consistant en l'ouverture d'une ligne de crédit, refusé par France Télécom. Les autorités françaises et France Télécom ont alors introduit un recours en annulation à l'encontre de cette décision. Dans un premier temps, le Tribunal rappelle que, pour qu'une mesure soit qualifiée d'aide d'Etat, il faut, d'une part, prouver l'existence d'un avantage financier et, d'autre part, que cet avantage découle de ressources publiques. Il constate ensuite que ces déclarations ont effectivement conféré un avantage financier à France Télécom mais qu'il ne comportait pas de transfert de ressources d'Etat. En conséquence, le Tribunal a annulé la décision de la Commission. (CR)

Aides d'Etat / France / Entreprise Trèves / Invitation à présenter des observations (22 mai)

La Commission européenne a invité, le 22 mai dernier, les parties intéressées à présenter leurs observations sur le soutien financier apporté par le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles à l'entreprise Trèves. Cette invitation s'insère dans le cadre de l'enquête approfondie ouverte par la Commission, prévue à l'article 108 §2 TFUE, à l'égard de cette mesure (*cf. L'Europe en Bref, n°553*). Les parties intéressées peuvent présenter leurs observations jusqu'au 22 juin 2010, par télécopie au 00 32 2 296 12 42 ou par courrier à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des aides d'Etat, B-1049 Bruxelles. (CR) [Pour plus d'informations](#)

Feu vert à l'opération de concentration Française des Jeux / Groupe Lucien Barrière / Newco (25 mai)

La Commission européenne a autorisé, le 25 mai dernier, l'opération de concentration par laquelle la Française des Jeux (« FDJ », France) et le Groupe Lucien Barrière (« GLB », France) acquièrent l'entreprise française nouvellement créée Newco (*cf. L'Europe en Bref, n°564*). La FDJ est un opérateur historique exploitant des jeux de hasard et de paris sportifs en France. Le GLB est présent sur les secteurs de la gestion de casino, l'hôtellerie et la thalassothérapie, la restauration, la gestion de parcours de golf et l'événementiel, principalement en France. L'entreprise Newco est chargée de la conception et de l'exploitation d'un site Internet de poker en ligne en France. L'opération a été examinée selon la procédure simplifiée. (SM)

Notification préalable de l'opération de concentration PFD / Radio Salü / Antenne (22 mai)

La Commission européenne a reçu notification, le 22 mai dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises Rheinisch-Bergische Verlagsgesellschaft mbH (« RBVG », Allemagne) par l'intermédiaire de sa filiale PFD Pressefunk GmbH (« PFD », Allemagne) et Lagardère SCA (« Lagardère », France), par l'intermédiaire de sa filiale Radio Salü — Euro Radio Saar GmbH (« Radio Salü », Allemagne), souhaitent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise 107.8 Antenne AC Rundfunkbetriebsgesellschaft mbH & Co. KG (« Antenne AC », Allemagne), par achat d'actions. RBVG est une société du secteur des médias présente sur plusieurs marchés des médias allemands et étrangers. Sa filiale, PFD, est une société de radiodiffusion locale et régionale. Lagardère est un groupe international du secteur des médias. Sa filiale,

Radio Salü, est une société de radiodiffusion. Antenne AC, détenue à 100% par Radio Salü, est également une société de radiodiffusion. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 1^{er} juin 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5815 – PFD / Radio Salü / Antenne, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CR)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Respect de la vie privée / Protection des données / Accord UE – Etats-Unis / Mandat de négociation (26 mai)

La Commission européenne a adopté, le 26 mai dernier, un projet de mandat pour la négociation d'un accord relatif à la protection des données à caractère personnel entre l'Union européenne et les Etats-Unis, dans le cadre de leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Cet accord vise à assurer un niveau de protection élevé de ces données. Il renforcerait le droit des citoyens d'y accéder, de les faire rectifier ou effacer. Les négociations ne pourront débuter qu'une fois que le Conseil aura approuvé ce projet de mandat. (CR)

[Haut de page](#)

ENTREPRISES

PME / Réduction des coûts / Substances chimiques / Règlement (21 mai)

La Commission européenne a adopté, le 21 mai dernier, un règlement prévoyant une réduction des redevances dues à l'Agence européenne des produits chimiques par les PME. Ces redevances sont dues lorsqu'une entreprise demande un nom chimique de remplacement pour une substance ou requiert la classification et l'étiquetage harmonisés de substances. Ce règlement prévoit notamment une réduction de 90% pour les micro-entreprises, 60% pour les petites entreprises et 30% pour les moyennes entreprises. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

MARCHE INTERIEUR

Défaillances bancaires / Fonds de résolution / Proposition / Communication (26 mai)

La Commission européenne a publié, le 26 mai dernier, une [communication](#) proposant la création de fonds de résolution des défaillances bancaires. La Commission indique qu'elle est favorable à la création de fonds de résolution *ex-ante*, financés par un prélèvement sur les banques, en vue de prévenir la défaillance des banques selon des modalités empêchant la contagion. La communication expose les modalités de financement, la taille et le fonctionnement de ces fonds de résolution. Cet instrument s'intégrerait dans un nouveau cadre de gestion des crises de l'Union européenne ayant pour but de réduire au minimum le recours aux fonds publics pour renflouer les banques. Cette communication sera présentée au Conseil européen du 17 juin 2010. Elle apporte une contribution aux discussions qui se dérouleront lors des prochaines réunions du G-20. La Commission présentera en octobre 2010 une nouvelle communication exposant les plans d'élaboration du futur cadre européen. Elle prévoit d'adopter des propositions législatives concernant la gestion des crises et les fonds de résolution des défaillances bancaires d'ici au début de l'année 2011. (EK) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

TELECOMMUNICATIONS

Communications électroniques / Marché unique / Rapport annuel (25 mai)

La Commission européenne a publié, le 25 mai dernier, son rapport annuel sur le marché unique européen des communications électroniques. Le rapport expose le manque de cohérence dans l'application de la réglementation de l'Union européenne en matière de télécommunications qui empêche non seulement les consommateurs et les entreprises, mais aussi l'économie de l'UE dans son ensemble de profiter de tous les avantages économiques liés à un véritable marché unique et concurrentiel des télécommunications d'envergure européenne. Le rapport note toutefois deux avancées sur le marché des communications électroniques : la hausse de l'utilisation de l'Internet à haut débit et la baisse des prix pour les consommateurs. (CGR) [Pour plus d'informations](#)

Réseau transeuropéen de transport / Appels à propositions (19 mai)

La Commission européenne a lancé, le 19 mai dernier, trois appels à propositions d'un montant total de 172 millions d'euros, pour des projets d'infrastructures européennes de transport, dans le cadre du réseau transeuropéen de transport. L'agence exécutive du réseau transeuropéen de transport est responsable de la gestion de ces appels et de l'évaluation des propositions de projets soumis. La date limite pour la soumission des propositions est le 31 août 2010. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Commission européenne / Analyse des évolutions dans le domaine de l'investissement direct et des fusions et acquisitions (22 mai)

La Direction générale du Marché intérieur et des services de la Commission européenne a publié, le 22 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet l'analyse des évolutions dans le domaine de l'investissement direct et des fusions et acquisitions (**2010/S 99-148579**, JOUE 99, du 22 mai 2010). La prestation concernée a pour objectif d'aider la Direction générale Marché intérieur et services à préparer une analyse annuelle détaillée des évolutions dans le domaine des mouvements de capitaux, en particulier des stocks et des flux d'investissement direct, ainsi que de l'impact économique des sociétés étrangères. La durée du marché est de 7 mois, à compter de la date d'attribution du contrat. Le marché pourra être renouvelé à deux reprises. Le montant maximal du marché est de 110 000 euros TTC, tous frais de déplacement et de séjour compris. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne dont le français. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 juillet 2010**. (CGR)

France / Paris / Services de conseils et de représentation juridiques (22 mai)

Le Ministère santé sport DSMF a publié, le 22 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (**2010/S 99-150062**, JOUE 99, du 22 mai 2010). Les prestations concernées portent sur l'assistance pour le suivi du contrôle de l'exploitation de la concession du stade de France. La durée du marché est de 3 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. Le montant maximal du marché est de 284 200 euros. La langue devant être utilisée dans l'offre est le français. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **29 juin 2010 à 16h**. (CGR)

[Haut de page](#)



14^{ème} séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »
Préserver une concurrence libre et loyale
Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais
Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



3^{ème} Convention des juristes de la Méditerranée Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen : La sécurité des investissements et des paiements »

Les professionnels du droit, réunis au sein des « Acteurs du droit continental à l'international », organisent, sous l'égide de la Fondation pour le droit continental, leur 3^{ème} convention des juristes de la Méditerranée les 7, 8 et 9 juin 2010 à Rome.

Les travaux de cette 3^{ème} convention seront articulés autour du thème « Les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace euro-méditerranéen – La sécurité des investissements et des paiements ».

Dans ce cadre, seront notamment abordés :

- les instruments juridiques de promotion des investissements
- la question de la transmission d'entreprises
- le recours des PME aux modes alternatifs de règlement des différends (arbitrage et médiation),
- la recherche d'un meilleur équilibre dans l'exécution de la créance et les procédures d'insolvabilité.

Cette convention sera également l'occasion de participer à des ateliers sur des sujets d'intérêt commun tels que la protection des biens culturels en Méditerranée, le commerce électronique ou encore la finance islamique.

La Délégation des Barreaux de France participe activement à l'organisation de cette convention et sera présente à Rome.

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Tarifs : cliquer [ICI](#)

Réservation : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire et inscription, veuillez contacter :

sg@fondation-droitcontinental.org

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter :

geraldine.cavaille@dbfbruxelles.eu



Les cours du séminaire d'été de Droit européen d'Urbino ont lieu à la salle 4 de la Facoltà di Giurisprudenza, via Matteotti 1, 61029, Urbino, Italie. Tél. : (00 39) 07 22 30 32 50
Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Inscriptions : ceje.urbino@gmail.com

Séminaire de droit européen d'Urbino 16-28 août 2010

La cité de Raphaël et de Frédéric de Montefeltro accueille pour la 52ème fois le **[séminaire d'été de droit européen](#)**. Les cours, qui portent sur des sujets d'actualité de droit international privé, de droit européen et de droit comparé, sont donnés en français, en italien et en anglais par des parlementaires et des fonctionnaires européens, des praticiens et des professeurs venant d'Italie (notamment Tito Ballarino, Luigi Mari, Alessandro Bondi et Dante Storti), de France (notamment Bertrand Ancel, Horatia Muir Watt, Pierre Mayer et Dany Cohen), d'Angleterre (Robert Bray) et d'autres pays européens (Lesley Jane Smith).

La présence au séminaire donne lieu à la délivrance d'un certificat, et le succès aux examens du séminaire à deux reprises, d'affilée ou non, est sanctionné par la collation d'un diplôme de droit comparé de la prestigieuse **[Faculté de Droit de l'Université d'Urbino](#)**, fondée il y a de cela plus de cinq siècles.

Le séminaire est validé au titre de la formation continue des avocats



Coopération judiciaire internationale et européenne en matière pénale

Colloque international sous l'égide de l'EFB de Paris

Vendredi 8 octobre 2010
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice de Paris

Programme ligne : cliquer [ICI](#)
Inscription en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :
<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgaes.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats et Soujata **MORIN**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :

Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))

REVUE EUROPÉENNE DE DROIT DE LA CONSOMMATION / EUROPEAN CONSUMER LAW JOURNAL
Rédacteur en chef : Paul Nihoul
Le droit de la consommation ne peut être ignoré par aucun juriste
Informations et commandes : www.larcier.com

la seule revue bilingue français-anglais

larcier

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 567 – 27/05/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu